

Stratégie Numérique Responsable

Claude-Emmanuelle Maisonnave-Coutérou

4ème Adjointe au Maire

Transition écologique et sociale : espaces verts et biodiversité –
Transition Numérique



« L'utilisation du numérique est devenu aujourd'hui indispensable et se retrouve dans beaucoup d'aspect de notre vie. Il en va de même pour une collectivité locale qui utilise quotidiennement les outils numériques pour la gestion des affaires courantes et pour répondre aux besoins des habitants. Cependant, ces outils numériques, tout aussi pratiques qu'ils soient, ont un impact écologique non-négligeable. Que ce soit le stockage de données ou l'échange d'informations, l'infrastructure numérique (ordinateur, serveurs, etc.) est très énergivore. Ainsi le numérique représente-t-il actuellement 2,5 % de l'empreinte carbone nationale et, si rien n'est fait d'ici là, représentera 6,7 % en 2040 (Source : Arcep). Face à ce constat, il apparaît nécessaire de réduire la répercussion écologique du numérique.

Consciente de l'importance de mener à bien une transition numérique afin de répondre aux enjeux écologiques, la Ville édite cette stratégie numérique responsable qui fixe les leviers qu'elle doit utiliser pour réduire son empreinte. Si l'édiction de cette stratégie est une obligation légale, l'exécutif municipal a décidé d'agir de manière volontaire sur cette thématique en y travaillant bien en amont grâce au soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires notamment.

Cette stratégie se situe dans la continuité de la politique numérique ambitieuse de la Commune. Celle-ci s'articule autour de l'accessibilité des usagers et de la protection des données personnelles. Ainsi de nombreux investissements ont-ils été réalisés afin de moderniser et assurer la continuité opérationnelle du système d'information.

Ces investissements, de même que la sécurité et la gestion des données personnelles par la Ville, ont été félicités par la Chambre Régionale des Comptes lorsque celle-ci a effectué un contrôle sur les systèmes d'information de la ville (Rapport d'Observations de la CRC : Cahier n°1, p.37).

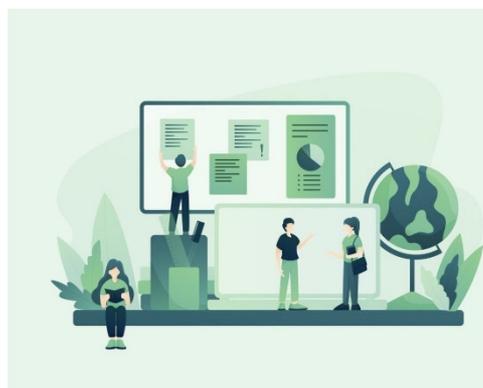
La stratégie contenue dans ce document permettra de poser des conditions nécessaires pour le développement raisonné du numérique dans notre collectivité et de ne pas prendre de retard dans la lutte contre le changement climatique ».

LA DEMARCHE

L'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 pour la réduction de l'empreinte environnementale du numérique (dite loi «REEN») impose aux communes et groupements de plus de 50.000 habitants de se doter d'une stratégie numérique responsable à compter du 1er janvier 2025, avec un plan de travail structure au 1^{er} janvier 2023.

La ville d'Évry-Courcouronnes, qui entre donc dans le champ d'application de la loi, a été sélectionnée en tant que **territoire pilote dans le cadre d'une expérimentation entièrement financée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)**. Cet accompagnement a permis dans un premier temps la réalisation d'un diagnostic des usages numériques de la collectivité, d'élaborer les bases d'une stratégie globale et l'identification de fiches actions opérationnelles.

Dans un second temps, la Ville d'Évry-Courcouronnes a procédé à une plus large appropriation de ces enjeux, en articulation logique avec son plan de sécurisation du système informatique et son portefeuille des projets numériques.



La stratégie numérique responsable de la Ville d'Évry-Courcouronnes s'articule ainsi autour de 3 leviers.

Levier 1

Améliorer la connaissance du système d'Information de la Ville et l'expertise interne



Le premier levier vise une plus grande performance terme de suivi et d'efficacité d'exploitation du Système d'Informatique et une montée en compétence du personnel communal sur le sujet du numérique responsable.

1.1 Maîtriser le système d'information pour optimiser son exploitation

- 1.1 1. Effectuer une cartographie complète du SI, incluant les matériels et logiciels qui ne sont pas sous gestion de la DSIT (capteurs, sondes, panneaux publicitaires, matériel réseau...)
- 1.1.2. Identifier et renseigner périodiquement des indicateurs de suivi utiles à une gestion maîtrisée du SI

1.2 Développer l'expertise des services engagés dans le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie numérique responsable

- 1.2 1. Organiser une veille juridique, technique, littéraire sur le sujet et la partager
- 1.2.2. Favoriser les réseaux d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques auprès d'organismes compétents dédiés au numérique responsable

1.3 Promouvoir et soutenir l'acquisition de compétences en Numérique Responsable (tout utilisateur)

- 1.3.1 Sensibiliser les collaborateurs à la responsabilité numérique
- 1.3.2 Identifier les pratiques quotidiennes des agents à fort impact environnemental et adopter des actions de sensibilisation correspondantes
- 1.3.3 Intégrer les compétences en Numérique Responsable au sein du plan de formation

1.4. Mutualiser et Valoriser le Numérique (tout public)

- 1.4.1 Encourager la mutualisation des outils et le partage de connaissances entre services
- 1.4.2 Encourager la mutualisation des outils et le partage d'une culture numérique à l'échelle du territoire et des partenariats
- 1.4.3 Afficher l'exemplarité de la ville en matière de responsabilité numérique



Levier 2

Maîtriser l'impact environnemental et social des équipements et services numériques



Le second levier se donne pour ambition de développer des solutions pour un moindre impact environnemental des équipements et usages numériques.

2.1 : Etablir une politique d'acquisition de services et d'équipements numériques respectueux de l'environnement et des usagers

- Action 2.1.1 : Favoriser des services numériques efficaces, moins chronophages pour les usagers, et moins consommateurs de ressources.
- Action 2.1.2 : Favoriser des outils de communication numériques sobres, compatibles avec des équipements les plus anciens possibles et adaptés à des connexions à faible débit.
- Action 2.1.3 : Intégrer des critères environnementaux dans le choix des fournisseurs et prestataires : écolabels, indice de réparabilité, économie circulaire, circuits courts, labels...
- Action 2.1.4 : Faire du sourcing auprès des fournisseurs d'équipement et prestataires
- Action 2.1.5 : Privilégier l'adoption de logiciels proposant des mises à jour à long terme axées sur la sécurité et la compatibilité

2.2 : Réduire les consommations et prolonger la durée de vie des équipements

- Action 2.2.1 : Configurer les équipements pour minimiser l'utilisation d'énergie et de consommables, sans impacter l'utilisateur.
- Action 2.2.2 : Protéger et mettre à jour régulièrement les équipements (protection physique et logicielle)
- Action 2.2.3 : Améliorer les capacités de maintenance et de réparation des équipements informatique (développement des compétences interne et/ou marché de prestation)
- Action 2.2.4 : Mettre en place un système de surveillance d'équipements pour anticiper des pannes potentielles, tout en respectant la confidentialité des données.
- Action 2.2.5 : Rationaliser le taux d'équipement et le dimensionnement des réseaux
- Action 2.2.6 : Mettre en place des solutions de refroidissement économes en énergie

2.3 : Améliorer la gestion de la fin de vie des équipements

- Action 2.3.1 : Reconditionner puis réaffecter les équipements réformés mais encore fonctionnels en interne ou externe, par don ou cession
- Action 2.3.2 : Définir les modalités de gestion des déchets numériques de la Ville : recyclage, réemploi de pièces détachées etc...
- Action 2.3.3 : Mettre en place un système de suivi pour documenter les raisons et les conditions d'interventions technique et de fin de vie des équipements, afin d'améliorer continuellement notre expérience et notre gestion de la qualité



Levier 3

Engager la Ville en faveur de pratiques numériques éthiques et durables



Le 3ème et dernier volet est principalement consacré aux questions éthiques, d'inclusivité et fait du numérique, une opportunité en matière de progrès social et environnemental.

3.1 : Collaborer et partager les bonnes pratiques en numérique responsable

- Action 3.1.1 : Partager les ressources et données numériques en suivant les recommandations du Socle commun des données locales (SCDL)
- Action 3.1.2 : Participer aux Communs open-source et appliquer les bonnes pratiques qui en sont issues

3.2 : Intégrer l'éthique au cœur des pratiques numériques

- Action 3.2.1 : Intégrer systématiquement des exigences fortes en matière d'inclusion et d'équité d'accès à chaque projet de service numérique
- Action 3.2.2 : Veiller à l'interopérabilité et à l'indépendance technologique pour garantir la souveraineté numérique

3.3 : Équilibrer la dénumérisation et la numérisation

- Action 3.3.1 : Étudier les contextes propices ou nécessitant la mise en place d'une solution dénumérisée, pour des raisons de sécurité, d'inclusion et d'accessibilité, ou de robustesse du service public face à une déficience numérique potentielle.
- Action 3.3.2 : Améliorer la performance environnementale et sociale des projets de la ville grâce au numérique quand cela est possible



